



# **Le ministre Gaétan Barrette annonce plus de 20,5 M\$ supplémentaires pour intensifier la couverture ambulancière dans plusieurs régions**

**Québec, le 29 mars 2018**

Dans le cadre des efforts pour améliorer l'efficacité des services ambulanciers et à la suite du rehaussement accordé à l'automne 2017, le ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Gaétan Barrette, a annoncé aujourd'hui que la couverture ambulancière sera renforcée dans sept régions sociosanitaires du Québec.

De ces sept régions sociosanitaires, six d'entre elles, soit la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, l'Estrie, Chaudière-Appalaches, le Bas-Saint-Laurent, la Mauricie–Centre-du-Québec et les Laurentides, bénéficieront d'une conversion de certains de leurs horaires de faction en horaires à l'heure. Cette transformation du mode de couverture, qui représente un investissement supplémentaire de 17,1 M \$, permettra d'intensifier la présence ambulancière sur les territoires ciblés. Chaque unité convertie représente un financement de près de 812 000 \$.

Dans la région de Lanaudière, le secteur de Saint-Michel-des-Saints conserve pour sa part le mode de couverture par faction, mais se voit octroyer un rehaussement de 98 heures supplémentaires par semaine permettant une couverture horaire

24/7, pour un montant de 845 000 \$. Cette zone ambulancière comptera donc deux ambulances en couverture 24/7 comportant un horaire de faction et un horaire à l'heure. Le secteur de Manawan se voit quant à lui octroyer un service ambulancier sur place et bénéficiera d'un investissement de plus de 1,2 M\$.

Le secteur de Lévis bénéficiera quant à lui de l'ajout d'une ambulance 24/7, soit 168 heures de service par semaine, ce qui permettra notamment de régulariser la couverture de nuit. Cet ajout représente un investissement de 1,4 M\$ \$ pour l'année 2018-2019.

### **Citation :**

« Ces mesures de bonification s'ajoutent à celles déjà annoncées l'automne dernier, et visent à offrir une présence accrue de véhicules préhospitaliers d'urgence dans plusieurs régions où cela s'avère nécessaire pour mieux répondre aux besoins de la population. Notre objectif demeure d'optimiser la couverture ambulancière dans l'ensemble du Québec, et de réorganiser ces services de manière parfaitement cohérente avec les nouvelles analyses effectuées au cours des derniers mois. »

*Gaétan Barrette, ministre de la Santé et des Services sociaux*

### **Faits saillants :**

Les secteurs qui bénéficieront d'une conversion de leurs horaires de faction en horaires à l'heure sont répartis comme suit :

- Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine : Paspébiac (2 horaires), Carleton (2) et Chandler (2);
- Estrie : Richmond (1);
- Chaudière-Appalaches : Saint-Flavien (1) et Lac-Etchemin (1);
- Bas-Saint-Laurent : Sayabec (1), Amqui (1), Mont-Joli (2), Rivière-du-Loup (1) et Saint-Fabien (1);
- Mauricie—Centre-du-Québec : Plessisville (2), Sainte-Thècle et Manseau (1);
- Laurentides : Ferme-Neuve (1).

Ce rehaussement destiné à améliorer les services ambulanciers, qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2018, s'ajoute à l'investissement de 9,6 M\$ annoncé en octobre dernier ainsi qu'à celui de 28,2 M\$ annoncé en novembre dernier. Ceux-ci incluaient des conversions d'horaires de faction en horaires à l'heure dans plusieurs secteurs, notamment Rouyn-Noranda, Val-d'Or, Cowansville, Thetford Mines, Sept-Îles, Baie-Comeau, Ormstown, Oka, Saint-Pamphile, Saint-Paulin, Lotbinière, Waterloo, Louiseville, Saint-André-Avellin, Gracefield, Maniwaki, Grenville et Lacolle.

[Retour à la liste des communiqués \(./communiqués/\)](#)

---